

CONFIDENTIALITÉ

Zone d'intervention du CIAS : 36 communes

RESPECT DE LA PERSONNE ET DE SES CHOIX



Personnel formé et qualifié



ACCOMPAGNEMENT

Conseil à la personne et à sa famille



Tarifs conventionnés

CRAIG
- SMADC - Juillet 2017

Renseignements et informations:

Directrice CIAS—Carole VILLEDIEU

Responsable de secteur — Christine CLUZEL (Bourg-Lastic) 04.73.21.84.66

Responsable de secteur — Carole PONCHET (Herment - Giat) 04.73.21.88.68

Responsable de secteur — Manon GARRAUD (Pontgibaud) 04.73.88.75.58

Responsable de secteur — Laurence GANNE (Pontaumur) 04.73.79.70.70

Horaires d'ouverture:

8h30-12h30 / 13h30-16h30



CHAVANON
COMBRAILLES
& VOLCANS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



Service d'Aide
Et d'Accompagnement
À Domicile

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

6 Avenue du Marronnier | 63380 PONTAUMUR
04 73 79 70 70 | ccvcommunaute.fr | cias@ccvcommunaute.fr

Membre de l'Union Nationale de l'Aide,
des Soins et des Services aux Domiciles.



SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Le CIAS Chavanon Combrailles et Volcans est né en 2017 suite à la fusion des services d'aide à domicile de la Communauté de Communes de Haute combrailles, de Pontgibaud Sioule et Volcans et de Sioulet Chavanon. Son service d'aide à domicile, est un service social reconnu par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. A ce titre, il est autorisé à intervenir auprès de publics fragilisés .

Mission

Il assure le maintien à domicile des personnes du territoire, fragilisées, malades ou handicapées, de tout âge, dont l'état de santé nécessite de façon temporaire ou régulière un soutien dans les actes de la vie quotidienne par l'intermédiaire d'agents sociaux qualifiés et formés à répondre à leurs besoins en veillant au respect des habitudes de vie de chacun.

Fonctionnement

Le service de maintien à domicile intervient 7/7 jours, de 07h00 à 21h00, privilégiant les heures d'intervention du Dimanche et jours fériés aux personnes les plus dépendantes et/ou isolées.

Les interventions des agents sont définies en 3 groupes :

Accompagnement dans les actes essentiels de la vie (*aide à la toilette, au lever/coucher, à l'habillage, à la prises de repas...*)

Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie quotidienne (*entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas, courses...*)

Accompagnement et aide aux personnes dans les activités sociales et relationnelles (*accompagnement aux démarches administratives, aide à la promenade, activités de loisirs...*)

Les aides à domicile :

90 aides à domicile interviennent sur les 36 communes qui composent le territoire (voir au dos).

Information, Modalités de prise en charge

Plusieurs possibilités de financement existent en fonction de votre situation, les responsables du service vous rendront visite pour évaluer vos besoins et vous accompagner dans vos demandes de prises en charge.

Le règlement des prestations peut s'effectuer par chèque emploi service universel préfinancé.

Une attestation fiscale vous sera fournie chaque fin d'année, vous permettant de bénéficier d'avantages fiscaux au titre de vos prestations à domicile (réduction ou crédit d'impôt) selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

Devis gratuit établi systématiquement

Les avantages qui vous simplifient la vie

Pas de démarche administrative : le service gère pour vous les dossiers de demande d'aide financière auprès des organismes concernés.

Pas de responsabilité employeur : votre aide à domicile est salariée par le CIAS.

Pas d'interruption de présence : la continuité du service et les remplacements sont assurés pendant les congés et les absences.

1er contact



Visite à domicile



Analyse personnalisée de vos besoins



Aide aux demandes de prise en charge



Réalisation des prestations



Bilans réguliers et réévaluation